# Bilan AG nationale de l'UNSS (en visio)
# Vendredi 5 février 2021
# Les interventions des élus des AS nationaux

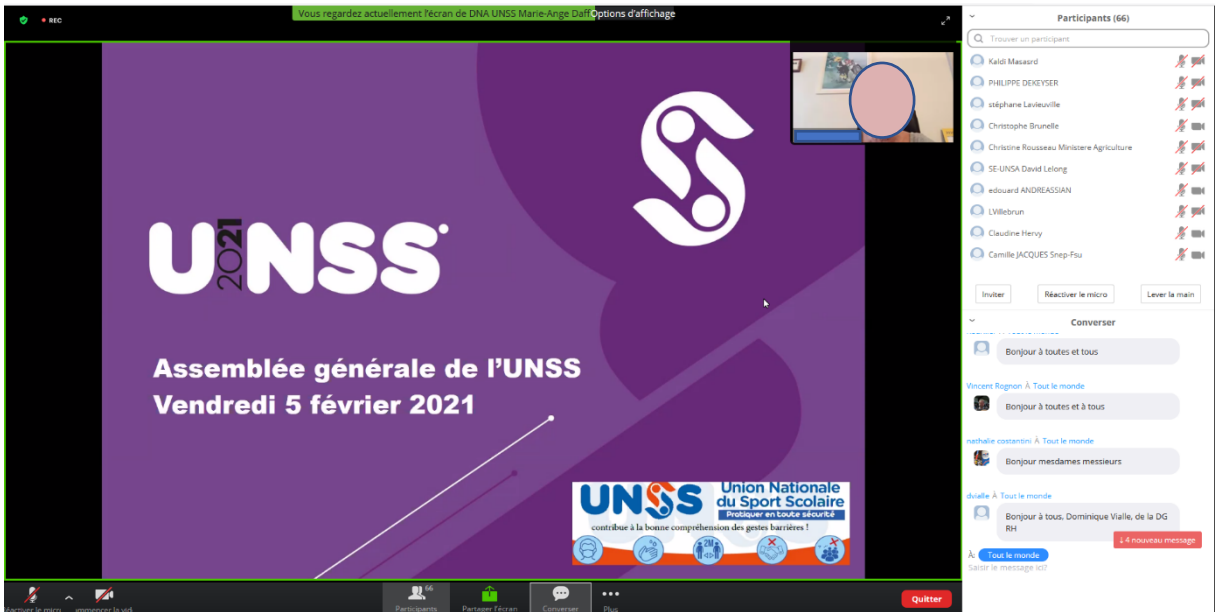


**Pour nous écrire : elusdesasunss@gmail.com**
**Lien internet** : https://elusdesasunss.wixsite.com/elusdesasunss
**Lien facebook** : https://www.facebook.com/pg/Elus-des-As-nationaux-483328758736565/posts/?ref=page_internal

**Nouveau site de l'UNSS Nationale depuis janvier 2021**

https://www.unss.org/

## Voici l’ensemble des interventions des élus des AS qui ont froid dehors …

**Déclaration liminaire :**
Coralie Rudolf, élue des AS académie de Strasbourg

Lors du dernier CA de l’UNSS, nous avions débuté notre déclaration liminaire en annonçant que le sport scolaire continuait à fonctionner malgré de fortes contraintes. C’était sans compter sur les dernières mesures gouvernementales interdisant les APSA dans les gymnases (14 janvier 2021). Cette annonce corrélée aux conditions climatiques actuelles (chutes de neige, crue, averses…) a contraint à restreindre l’offre de formations des AS voire à mettre certaines AS à l’arrêt.

Cette semaine, quelques collègues ont pu découvrir par hasard le nouveau site de l’UNSS. Outre le fait qu’aucune information n’ait été faite en direction des collègues animateurs d’AS, des élèves ou des parents sur le lancement de cet outil de communication, il apparaît que celui-ci ne semble être qu’une version inaboutie. (Sur la rubrique « documents officiels » par exemple apparaissent des textes créés par des générateurs automatiques, d’autre part le rapport général 2019-2020 pas encore validé en instance est déjà en ligne).
La direction nationale s’était engagée sur la tenue d’une commission sur la conception du site UNSS. Si elle a eu lieu, force est de constater que nous avons été une nouvelle fois oubliés !
D’autre part, malgré l’aval de M. Lacroix concernant l’ouverture d’un espace de communication pour les élus des AS, cet espace n’existe toujours pas ! Mme la directrice nationale ne cesse de demander que nous lui fassions confiance, encore une fois, sa parole n’est pas tenue. Les élus des AS ont pris l’habitude de ne pas voir toutes leurs demandes aboutir mais nous ne pensions pas que le président de l’UNSS serait logé à la même enseigne.

Par ailleurs, les éléments budgétaires à l’ordre du jour de ce CA montrent que notre analyse concernant la réalité budgétaire de 2020 était plus juste que celle qui nous avait été présentée. De ce fait, le montant et le calendrier de l’aide exceptionnelle en direction des AS auraient dû leur être beaucoup plus favorables.
Nous actons positivement que notre demande faite au CA du 7 janvier soit acceptée et que les AS non affiliées au 25 novembre 2020 puissent bénéficier de l’aide exceptionnelle. Nous persistons à dire que c’est l’imposition du contrat licence à toutes les AS qui fragilise les trésoreries. Nous souhaitons en outre relayer l’inquiétude de certains Services Régionaux UNSS face au rejet des seconds prélèvements bancaires. Les caisses de certaines AS sont déjà vides et ne

peuvent pas s'acquitter du montant du contrat licence. Parce qu'elles ont respecté le code de l'Education en s'affiliant, ces AS mettent à mal, bien malgré elles, la pérennité financière de nos services régionaux.
Nous savons que certains services déconcentrés ont commencé à interroger la profession et organisent des consultations sur le contrat licence. Nous espérons que les élus des AS seront sollicités pour participer à ces temps de travail mais il est dommage qu'il n'y ait pas un cadrage national sur le contenu de cette enquête. Nous souhaitons qu'un GT national se tienne sur le sujet comme annoncé par la directrice nationale. Ce GT devra étudier et analyser les multiples remontées du terrain et ainsi faire des propositions à tous les administrateurs de l'UNSS pour prendre les décisions en instance. En attendant, nous demandons de nouveau que les AS qui le souhaitent puissent bénéficier de la prise de licence individuelle, d'autant plus nécessaire dans la période de crise sanitaire actuelle.

Concernant le budget prévisionnel 2021, encore une fois, on nous présente un budget incompréhensible. Pourquoi à la lecture des différents tableaux sommes-nous dans l'incapacité de mettre en relation les différentes sommes présentées ? Cela n'est pas sérieux au regard des montants engagés ! Il faut arrêter de nous noyer dans des tentatives d'explications à n'en plus finir. Nous aurions peut-être eu des réponses plus précises et professionnelles si la DNA en charge des finances avait été présente lors de la dernière AG.

A force d'adaptation les animateurs d'AS sont épuisés et se sentent méprisés. Nous avons donc besoin de tout votre soutien M. le président de l'UNSS. Ce n'est pas la vidéo qui a tourné en boucle sur les réseaux sociaux, montrant le ministre de l'Education Nationale et des sports en train de réaliser des circumductions au milieu d'élèves, qui va rassurer la profession. Bien au contraire, l'image renvoyée, banalisant des conditions d'enseignement scandaleuses en EPS et dans le sport scolaire renforce le mépris ressenti.

Nous vous remercions pour votre écoute.

**Intervention avant la présentation des PV**
Mélanie Peltier, élue des AS académie de Versailles
Les élu(e)s des AS souhaitaient intervenir sur le changement de date de cette instance. Si nous pouvons comprendre les contraintes liées au calendrier de chacun, le choix de placer cette AG pendant la semaine olympique et paralympique a mis en difficulté notre collectif car certains d'entre nous étaient engagés sur des actions dans le cadre de la SOP.
De plus, nous aimerions à l'avenir que l'ensemble des documents liés à l'instance fassent l'objet d'un seul envoi. En effet, la multiplicité des mails, en plus de compliquer le travail du secrétariat de l'UNSS, rend complexe le recueil, puis l'analyse de l'ensemble de ces documents. De surcroît, au regard de la densité de ces documents, il serait souhaitable qu'ils soient envoyés à minima une semaine avant la tenue de l'instance.

1) **Vote PV du 30/06/2020**

**51 votants : 51 POUR**

2) **Vote du PV du 5/11/2020**

**52 votants : 52 POUR**

3) **Intervention sur le Rapport général 2019-2020**

Emmanuel Lesné, élu des AS académie de Rennes

Dans le Rapport Général qui nous est présenté lors de cette AG, nous pouvons nous satisfaire des améliorations apportées dans la présentation du document qui tient compte d'un certain nombre de nos remarques des années précédentes.
Cependant, il reste, dans la forme et dans le fond, des passages qui manquent de précisions ou qui interrogent.

**Sur la forme :**
Sommaire : Serait-il possible de faire coïncider les pages du sommaire avec les pages du document ?
Page 15 : le tableau de répartition des personnels de droit privé manque d'information sur la signification des colonnes. Serait-ce le nombre de personnes et d'ETP ?
Page 32 à 35 : la liste des championnats de France non réalisés est fastidieuse et n'a pas forcément d'intérêt – Indiquer

ceux qui ont eu lieu et préciser le pourcentage que cela représente aurait suffi. En revanche il serait intéressant de savoir combien de championnats d'Académies, interacadémiques, départementaux et de districts se sont déroulés (pourcentage).
Page 60 : lors d'un CA, nous avions déjà signalé que l'utilisation de termes anglais n'était pas forcement utile et nécessaire. Pour le terme “responsive”, il nous avait été dit que cela ne se traduisait pas mais que cela signifiait : adapté aux smartphones, tablettes et ordinateurs. Comment comprendre le pléonasme du dernier alinéa : “proposer un site « responsive », adapté aux smartphones, tablettes et ordinateurs” ?
D'autre part le terme “community manager” doit pouvoir lui aussi être traduit.

**Sur le fond :**
Page 16 : pourquoi faire un focus sur le SNU pour étayer le chapitre sur le Service Civique ?
Page 17 : concernant le vote de l'AG du 30 juin 2020 au sujet du Règlement Fédéral, il nous semble important d'ajouter que 50% des votants se sont abstenus. Le rapport général le justifie par un manque d'informations. Quand les propositions concrètes annoncées seront-elles présentées ?
Page 18 : Peut-on avoir un point d'étape sur la déclinaison du PNDSS dans les territoires ?
Page 19 : nous sommes ravis de voir revenir cette année le document “UNSS en chiffres et en image”. Si ce document est intéressant pour les partenaires de l'UNSS, il ne remplace pas l'ancien “UNSS en chiffres” qui était un outil de travail très utile pour les instances.
Page 23 : Lors de CA du 7 janvier on nous a annoncé un lien entre l'implication des élèves dans leur lycée, y compris au sein de l'AS, et la plate-forme Parcoursup. Dans le Rapport Général il est écrit que cela est à l'étude. Peut-on avoir des informations sur sa mise en application au cours de cette AG ?
Page 23 : Si l'élève doit être au cœur de l'utilisation d'Opuss, pourrait-on avoir un bilan des connexions par ses usagers ?
Pages 24-25 : Nombreuses informations sur l'outil Opuss, mais toujours aucune information sur l'espace dédié aux élus des AS. D'autre part, il est écrit qu'un espace de téléchargement permet d'obtenir les certifications des JO, or il nous a été dit au dernier CA qu'il fallait en faire la demande auprès des SR. Qu'en est-il réellement ?
Toujours sur l'outil Opuss, une notice d'utilisation serait fort utile pour optimiser son utilisation par les usagers.
Page 31 : peut-on avoir l'explication de la diminution de 15 postes de coordonnateurs (on suppose de districts ?) entre 2019 et 2020 ?
Page 46 : Trois pages sont dédiées à l'international contre une seule pour les AS. Pourquoi un tel déséquilibre alors que l'essentiel des activités des AS se passe dans les districts ?
Page 47 : Les gymnasiades auront-elles lieu, comme annoncé, en mai 2022 ? (gymnasiades en Chine reportées en octobre 2021).
Page 48 : Pouvons-nous avoir des informations sur une fédération européenne du sport scolaire ? Que peut faire l'UNSS dans ce type d'association ? Quelles en sont les retombées attendues ?
Page 52 : challenges liés au confinement et à la pandémie : les AS ont aussi organisé des manifestations en interne. Il serait bien d'y faire référence, même si les AS ont concentré leur énergie sur l'organisation plutôt que sur la communication afférente.

Intervention Gil BOISSE, élu des AS académie d’Orléans-Tours et Denis LECAMP, élu des AS académie de Poitiers
Suite à une intervention sur la **problématique du savoir-nager** pour une à deux générations d’élèves d’un IA-IPR EPS et d’un DNA UNSS, les élus des AS ont tenu à souligner qu’ils ne jugeaient pas que c’était le rôle prioritaire du sport scolaire mais bien de l’EPS obligatoire pour tous les élèves. L’accès aux piscines est déjà très complexe dans le cadre des cours d’EPS du fait manque de piscine et du coût de location de plus en plus chère.

**54 votants : 39 POUR / 15 ABSTENTIONS**
***Les élus des AS se sont abstenus. Ils avaient voté CONTRE au moment du CA du 12 octobre 2020. Ils avaient alors demandé que soient ajoutés des éléments chiffrés sur les compétitions, les sections sportives… et cela a été fait. Cependant, les éléments présentés ci-dessus nous ont amené à nous abstenir car le rapport général ne reflète pas encore selon nous la réalité du sport scolaire sur tout le territoire.***

### 4) Intervention sur les éléments budgétaires

Loïc Daroussin, élu des AS académie de Lille

Les documents envoyés, du point d’étape et du prévisionnel 2021, ne sont pas exploitables en l’état, ne peuvent pas sérieusement être étudiés et encore moins faire l’objet d’un vote.

**En qui concerne le Point d'étape 2020**
+ le document présenté comporte des erreurs dans les intitulés de colonnes qui rendent le point d'étape illisible, faux et incomplet.
+ L'intitulé budget 2020 en charge est en réalité la DBM de novembre 2020
+ Pour être un véritable document de travail pour les administrateurs, il est indispensable que nous ayons 3 colonnes : budget prévisionnel 2020, DBM 2020 et réalisé 2020 (est-ce réellement un réalisé ou encore un engagé ?)

**En ce qui concerne le Budget Prévisionnel 2021**
+ Nous n'avons pas la comparaison par rapport à l'année 2020 comme cela était le cas d'habitude mais seulement la DBM de l'ag extraordinaire du 5 novembre 2020.
+ Malgré nos remarques lors du CA, il y a encore des chiffres sans aucune ligne budgétaire d'attribution : ex 600 000 euros dans le chapitre 4 animation sportive
+ A notre demande, la ventilation des sommes globales a bien été effectuée depuis le CA.
Cependant, l'addition de toutes ces lignes ne correspond pas au total affiché ! ex : Chapitre 4 animation : 17 321 000€ et seulement 8 063 000€ ventilés. Il manque plus de 50% de la somme soit la bagatelle de 9 000 000€.
+ La ventilation fait référence à des codes (P11 P12…) dont en tant qu'administrateur nous n'avons eu que des explications orales et pas le document promis. (Pouvez-vous l'envoyer immédiatement ?)
+ Pour être un véritable document de travail pour les administrateurs, il est indispensable que nous ayons 3 colonnes : budget prévisionnel 2020, DBM 2020 et le prévisionnel 2021.
Pour les élus des AS, toutes ces interrogations et ces remarques soulignent le manque de rigueur de ces éléments budgétaires et sont inacceptables pour une fédération comme l'UNSS nationale qui gère de telles sommes (27 566 400€).
Où va-t-on en 2021 avec de telles présentations de budgets, source de questionnements récurrents ?
Où va-t-on sans DNA en charge des finances puisqu'elle n'est toujours pas présente aujourd'hui ?
Les élus des AS demandent un report de vote qui permettra à vos services de fournir à l'ensemble des administrateurs des documents budgétaires exploitables.

**Vote pour que toutes les AS affiliées, même au-delà du 25 novembre 2020, bénéficient de l'aide exceptionnelle sur le contrat licence décidée à l'AG extraordinaire du 5/11/2020.**
**55 votants : 54 POUR / 1 CONTRE**
***Les élus des AS ont voté POUR, c'était une demande de leur part et des représentants du SNEP-FSU.***

**Remarques sur le Budget Prévisionnel 2021 :**
PRODUITS :
ANS : Grosse baisse des produits de l'ANS - 1 100 000€ budgété en 2020, mais 600 000€ seulement réellement perçus, pourquoi budgéter 780 000€ ?
Reversement des AS (chapitre pas clair : reversement des AS pour participation champ de France) Pourquoi 4 000 000€ budgété si annulation de tous les championnats de France ?
CHARGES :
A quoi correspondent les 600 000€ qui n'ont pas d'explications ?
Formation : Énorme baisse des crédits de formation
Formation : même si on est satisfait de l'importance de la formation des cadres, pourquoi x10 pour les cadres ?
Budget communication : Il n'a été dépensé que 97 000€ en 2020 - pourquoi budgéter 212 000€ en 2021 ?

**Vote du budget prévisionnel 2021**
**51 votants : 27 POUR / 20 CONTRE / 4 ABSTENTIONS**
***Les élus des AS ont voté CONTRE ce budget prévisionnel en raison de toutes les raisons exposées ci-dessus.***

**5) Questions diverses posées en amont de l'instance**

**A propos des AFFILIATIONS et du contrat licence pour l'année 2020-2021 :**
La DEGESCO a écrit aux Chefs d'Etablissement, présidents d'AS, dont l'Association Sportive n'était pas encore affiliée en janvier 2021.
Y a-t-il eu des réponses, de nouvelles affiliations depuis ? Où en sommes-nous ?

Nous avons été interpellés par certaines AS qui sont en difficulté financière. L'affiliation et le contrat licence (dépendant du nombre d'élèves de l'EPLE) leur coûte près de 2 000€ alors que nous ne sommes pas certains que les activités de l'UNSS puissent reprendre cette année scolaire, compte-tenu du protocole sanitaire, de l'interdiction de pratique en intérieur, du blocage de certains chefs d'établissement ou d'élèves peu motivés à l'idée de faire une activité extérieure.
Comment payer ces montants s'il n'y a pas de rentrée d'argent (manque d'adhésions) et que le Chef d'Établissement refuse la prise en charge par le budget de l'EPLE ?
Nous demandons que la possibilité soit donnée à nouveau, et peut-être à titre exceptionnel lié aux conditions sanitaires, aux AS concernées de proposer l'adhésion par des licences individuelles.
Cela nous paraît une solution raisonnable, juste et pérenne qui permettrait à toutes les AS de rentrer dans la légalité et de respecter le Code de l'Education, comme le rappelle la DEGESCO.
***Réponse de la Directrice Nationale :***
*137 courriers envoyés en effet aux AS non affilées : travail de proximité.*
*Il y une réflexion sur le nouveau contrat licence.*

*La consultation sur le **contrat-licence** a commencé dans les territoires sous la responsabilité des directeurs départementaux UNSS sous forme d'enquêtes aux différents acteurs du sport scolaire ou de réunions. Cette consultation doit se terminer mi-mars pour une présentation au CA UNSS du mois d'avril. Un travail au niveau national sera ensuite réalisé pour une présentation et un vote à l'AG du mois de juin.*

**A propos de l'aide exceptionnelle aux AS :**
La dernière AG a validé l'aide exceptionnelle aux AS à hauteur de 25% du contrat licence du budget 2020. Certaines AS nous interpellent sur les modalités de remboursement lorsqu'elles ont déjà payé la totalité du contrat par chèque en un seul versement. Qu'est-il prévu alors ? Comment s'effectue le versement de la 1ère partie de l'aide déduite du prélèvement de décembre 2020 ?
Nous avions demandé une aide aux AS plus importante lors de l'AGE du 5 novembre. Le représentant du ministère de l'EN avait accepté cette possibilité au regard du budget réalisé de 2020 et de celui prévisionnel de 2021.
Qu'en est-il ? Les 2/3 de l'aide aux AS, seront-ils versés en 2021 et une aide plus importante est-elle envisageable ?
**Réponse de la Directrice Nationale :**
Contact a été pris avec les services régionaux UNSS pour qu'ils prennent contact avec les AS qui ont payé le contrat en une seule fois par chèque. Le remboursement devrait avoir lieu sous peu.
Pas de nouvelle aide financière aux AS pour le moment, en plus des 25 %. L'AG étudiera cette possibilité au mois d'Avril. On conserve l'espoir d'avoir une aide supplémentaire en fonction du résultat de l'exercice 2020.

*Les élus des AS continueront de porter la demande d'une aide supplémentaire aux AS sur l'année 2021 à chaque instance.*

**A propos de la santé :**
L'une des conséquences de la crise sanitaire est une perte de condition physique de la population et des jeunes en particulier, et puisque la santé reste un axe de l'UNSS (comme l'illustre la création d'une commission santé/bien-être), il serait intéressant d'avoir un état des lieux de la santé de nos licenciés. La remise en place (pour une période transitoire) de la production d'un certificat médical pour la pratique sportive au sein de l'UNSS ne pourrait-elle pas être réétudiée ?
Ne peut-on pas réfléchir à l'apport des médecins scolaires et des médecins du sport présents dans les OMS afin qu'au moment de la reprise d'une activité sportive quasi normale, chaque licencié puisse bénéficier d'une visite médicale par rapport à son engagement dans le sport scolaire ?

**A propos du fonctionnement des commissions :**
Dans un souci de démocratie au sein de la fédération, il a été créé plusieurs commissions afin de faire avancer plusieurs dossiers. Cependant, à notre connaissance, à ce jour, leur fonctionnement (convocation des membres, organisation…) est soumis à l'appréciation seule de la direction nationale et des DNA qui en ont la responsabilité.
Serait-il possible, notamment pour les nouvelles commissions, de définir le champ d'activité de chacune et de les doter d'un règlement interne et, à défaut d'un calendrier précis, d'une fréquence de leurs tenues ?

**A propos de l'espace de communication des élus des AS**

Lors de l'AG du 30/06/2020, M. Lacroix représentant du ministère de l'EN, accordait du crédit à une demande insistante des élus des AS consistant à avoir un espace de communication, voire d'échange avec leurs pairs sur le site OPUSS.

N'ayant pas eu de nouvelles de cet espace dans les instances qui se sont déroulées depuis, nous nous permettons d'insister aujourd'hui pour savoir quand notre impatience sera satisfaite.

*Suite à l'intervention de Mehdi HENNOUNI, élu des AS académie de Poitiers à propos de la communication entre les élus des AS et la direction nationale en amont des instances ou sur l'envoi des documents, la directrice nationale nous a proposé des réunions à notre demande. Nous allons solliciter au plus vite une réunion pour discuter de la création d'un espace dédié aux élus des AS sur le site OPUSS afin que nous puissions communiquer avec tous les animateurs d'AS qui nous ont élus.*